



HAL
open science

Actualité des derniers Capétiens

Alain Provost

► **To cite this version:**

Alain Provost. Actualité des derniers Capétiens. *Revue Mabillon*, revue internationale d'histoire et de littérature religieuses, 2008, 19, p. 277-285. hal-03648359

HAL Id: hal-03648359

<https://univ-artois.hal.science/hal-03648359>

Submitted on 25 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alain Provost, Univ. Artois, UR 4027, Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés (CREHS), F-62000 Arras, France.
Revue Mabillon, n.s., t. 19 (t. 80), 2008, p. 277-285.

ACTUALITE DES DERNIERS CAPETIENS

Il est des dettes dont on peut difficilement s'acquitter : tel est le cas de celle que les médiévistes viennent de contracter à l'égard d'Élisabeth Lalou. La publication de l'*Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314)* doit en effet être saluée avec reconnaissance¹. Non seulement l'ouvrage, monumental, rendra d'inappréciables services à tous ceux qu'intéresse ce règne décisif, mais on peut gager qu'il est susceptible d'apporter à terme une contribution majeure au renouvellement des connaissances relatives à cette période. /278/

L'*Itinéraire de Philippe le Bel* représente l'accomplissement d'un travail collectif, mené, depuis un demi-siècle, par plusieurs générations de chercheurs. Avant même la seconde guerre mondiale, Robert Fawtier avait conçu le projet de rassembler les analyses des actes de l'administration royale, du souverain et des agents du roi, afin de constituer un *Corpus philippicum*. Ce projet appelait un complément, inspiré par les travaux de Léopold Delisle : l'établissement d'un Itinéraire du souverain. Robert Fawtier puis Robert-Henri Bautier, avec la collaboration de François Maillard, s'attelèrent à la tâche. Il est revenu à É. Lalou de la mener à son terme², en complétant le travail (prenant en compte l'ensemble de la documentation du règne, et non pas seulement les actes issus de la chancellerie royale), et en lui donnant une forme achevée. L'ampleur de l'ouvrage ainsi conçu dépasse celle du projet originel, et confère par conséquent une autre dimension à l'objet que l'on peut désigner par le terme d'*Itinéraire*.

Comme il se doit, l'*Itinéraire de Philippe le Bel* présente le relevé chronologique des lieux de passage et des lieux de résidence du roi, depuis son avènement jusqu'à sa mort. Y figurent l'indication du jour et celle du lieu, la cote et l'analyse du document d'où provient l'information et, le cas échéant, des informations complémentaires, reportées dans les notes de bas de page. Ceci représente en soi la

¹ Élisabeth LALOU, *Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314)*, sous la dir. de Robert-Henri BAUTIER, reprise d'un manuscrit de Robert FAWTIER, avec la collaboration de François MAILLARD, volume 1 : *Introduction* ; volume 2 : *Routes et résidences*, Paris, diffusion De Boccard, 2007, 382 + 427 p. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 37).

² Après avoir répondu à la nécessité préalable d'une nouvelle édition des comptes de l'Hôtel sur tablettes de cire : Élisabeth LALOU, *Les comptes sur tablettes de cire de la chambre aux deniers de Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel (1282-1309)*, sous la dir. de R.-H. BAUTIER, Paris, 1994 (Recueil des historiens de la France. Documents financiers et administratifs, 8).

matière d'un volume de plus de 400 pages (Vol. 2, *Routes et résidences*), dont la consultation se trouve à la fois facilitée et prolongée par le contenu du premier volume (Vol. 1, *Introduction*). Celui-ci comporte un ensemble d'annexes du plus haut intérêt. Les quarante pages de cartes et de tableaux constituent un véritable atlas du règne (y sont présentés, outre une vue générale de l'Itinéraire, les grands voyages, les lieux de séjour et de passage, l'espace résidentiel, les routes de quelques années significatives), auquel il faut ajouter notamment une chronologie, les listes des mentions de commandement des actes et des signatures des notaires, ainsi que des tableaux chronologiques relatifs à l'écriture et au scellement des actes. Enfin, la bibliographie et de copieux *indices* (lieux de séjour du roi, noms de lieu et de personne ; index matières avec thesaurus) achèvent de faire de l'ouvrage un outil de travail exceptionnel et plus encore : il prend désormais place au premier rang des instruments qui permettent d'accéder à la connaissance de ce règne de vingt-neuf ans qui vit la fonction royale, les modes de gouvernement et les pratiques administratives subir de si profondes transformations.

Dans une introduction substantielle, É. Lalou conduit le lecteur vers de possibles usages de l'Itinéraire, suggérant aussi, proposition prometteuse, « un chemin pour se perdre ». Naturellement, l'ouvrage répond à sa fonction première, celle d'un instrument permettant la datation d'un document ou d'un événement, à partir des différentes entrées. Au-delà, il est une clé d'accès à la documentation sous-jacente, dont l'ampleur est considérable. À n'en pas douter, les développements relatifs à la présentation de la typologie, des formes et des structures documentaires constituent désormais le plus sûr des guides permettant d'aborder l'étude du règne du petit-fils de saint Louis. Et c'est à une réflexion sur les pratiques de la chancellerie et l'exercice du gouvernement royal qu'amènent les considérations relatives aux conditions d'élaboration de l'Itinéraire, et notamment la difficulté qui résulte de l'établissement, le même jour, d'actes passés en différents lieux, effet de la croissance et de la sédentarisation des administrations centrales, Parlement et Chambre des comptes.

De ce « gouvernement sur les chemins », du quotidien du métier de roi, l'Itinéraire permet en effet de prendre la mesure – d'autant mieux que le règne est long. La question de la mobilité et de l'espace du pouvoir invite à se saisir de différents objets, pour l'étude desquels on dispose ici de solides fondations (la cartographie est très suggestive) : les chemins, les voyages et leur organisation, les résidences. Apparaît /279/ donc un mode de vie d'allure assez traditionnelle – qui est celui, aussi, des autres souverains du temps. L'itinérance en est le fondement ; elle est partagée par une partie de la cour, et c'est donc un groupe nombreux qui se déplace (la famille royale, les grands officiers, les conseillers, l'Hôtel). Philippe le Bel est d'ailleurs un roi « flâneur », qui parfois traîne en chemin. Ses prédécesseurs se déplaçaient de lieu en lieu pour vivre des revenus du domaine royal : cette

dimension n'a pas disparu, même si droit de gîte et droit de prise ont souvent fait l'objet d'un rachat ou d'une exemption. Au total, pourtant, les déplacements du roi s'inscrivent dans un territoire relativement étroit. L'espace parcouru est assez limité ; il correspond au vieux domaine capétien, à peine élargi, et suppose des trajets de l'ordre de quelques journées de cheval depuis Paris. Le règne comporte bien quelques grands voyages – au premier rang desquels le voyage en Languedoc, en 1303-1304, qui dure deux mois. Rien de comparable à la croisade de saint Louis : pendant trois décennies, le roi a toujours été présent dans le royaume. Ce territoire assez restreint, parcouru depuis l'enfance par le roi Philippe, est un héritage, dont la connaissance lui a été transmise par son père. Les déplacements sont suffisamment fréquents pour que soient connus et reconnus chemins et haltes : le mode de gouvernement produit une mémoire de l'espace. Les comptes royaux distinguent deux réalités : *itineraria et sejournum*, les routes et le séjour, c'est-à-dire d'une part un déplacement vers une destination déterminée, et d'autre part l'installation temporaire, mais parfois assez longue, dans une résidence. L'itinérance royale prend appui sur un réseau de résidences, lui aussi partiellement hérité : Creil, Compiègne ou Senlis dans le nord de l'Île de France, ou, au sud de Paris, sur la route d'Orléans : Corbeil, Melun ou Étampes. Certaines de ces résidences sont privilégiées. On repère ainsi 41 séjours à Fontainebleau, où l'ancien château fait l'objet de travaux d'aménagement ; c'est là que meurt le roi, après un accident de chasse, *in eadem camera in qua natus fuerat*. Voici un trait original du règne de Philippe le Bel : l'Itinéraire permet de mettre en évidence l'importance attribuée par le roi à un nombre relativement restreint de véritables ensembles résidentiels, constitués de plusieurs lieux de séjour, situés à proximité de lieux de culte, dans les massifs forestiers des Loges, de Lyons ou de Laye. De manière suggestive, É. Lalou fait remarquer qu'il serait somme toute erroné d'affirmer que le roi vit à Paris pour s'en échapper lorsqu'il le peut : au contraire, « le roi vit dans toutes ses résidences et séjourne à Paris puisque c'est la capitale ».

Ce genre de vie n'est pas sans incidence sur le mode d'exercice du pouvoir. Comme précédemment, le règne de Philippe le Bel est le temps d' « un gouvernement en mouvement ». Mais le règne est aussi celui au cours duquel, selon le mot d'É. Lalou, la routine s'installe. La nouveauté, en effet, ne réside pas dans l'itinérance royale, « constitutive de la vie du souverain capétien », saint Louis ou Philippe Auguste avant lui, mais dans la sédentarisation parisienne des institutions centrales (alors que les déplacements restent l'occasion des apparitions publiques de la personne royale). Le pouvoir royal se transforme ; les institutions de la *curia regis* et la résidence du roi ne sont plus matériellement solidaires. Le centre du pouvoir est en mouvement, du fait des déplacements du roi ; autour de ce centre en mouvement s'ordonne tout un réseau de communications, qui s'amplifient : la cour itinérante accueille et envoie quotidiennement de nombreux messagers. Le fait

traduit le maintien du lien avec les institutions dont le travail réclame un suivi administratif, dans la mesure où les conseillers au Parlement ou les gens des comptes demeurent encore dans une étroite relation avec le souverain. Le roi gouverne avec l'aide de nombreux conseillers qui, par leurs déplacements permanents entre le lieu de résidence du souverain, les destinations où les conduisent les missions qui leur sont confiées et la capitale, maintiennent « la fiction d'un roi omniprésent et omniscient ».

Tels sont quelques-uns des acquis venant témoigner de la richesse de l'ouvrage, signe, aussi, de l'intérêt que suscite aujourd'hui l'histoire des derniers temps capétiens. Ces directions de recherche doivent être prolongées par l'exploitation du *Corpus philippicum*, auquel l'Itinéraire de Philippe le Bel s'est trouvé lié, depuis la conception du projet jusqu'à son aboutissement. Utilisé par de nombreux chercheurs, /280/ le *Corpus*, ensemble de fiches, de dossiers prosopographiques (*Gallia philippica*) et d'instruments de travail est le résultat d'un travail d'équipe entrepris, on l'a dit, sous l'impulsion de R. Fawtier, et poursuivi sous la direction de R.-H. Bautier. Deux axes avaient été définis d'emblée : la collecte et l'analyse de tous les actes de Philippe le Bel et de ses agents ; l'édition de tous les documents comptables de la royauté. La publication de l'inventaire analytique des registres du Trésor des chartes et celle des comptes du Trésor sont ainsi les fruits de ce travail. Comme l'écrit É. Lalou, qui en est l'actuelle responsable, « le *Corpus philippicum* de Robert Fawtier demeure donc, presque quarante années après la disparition de son "inventeur", une parcelle de vieille érudition, encore bien vivante, et qui se coule dans les structures modernes de la recherche ». Le travail collectif se poursuit, en effet, et parvient à trouver son prolongement dans les cadres aujourd'hui imposés. La mise en valeur des ressources du *Corpus philippicum* est ainsi l'un des objectifs primordiaux de l'équipe « Derniers Capétiens (vers 1270 - vers 1330) », coordonnée par Xavier Hélary (université de Paris-Sorbonne – Paris IV)³, et fondée sur la collaboration de membres de différentes institutions (universités et Institut de recherche et d'histoire des textes)⁴. Pour ce faire, l'équipe a deux objectifs : compléter, d'une part, la collecte documentaire, à la fois dans les grands dépôts étrangers (à commencer par les dépôts londoniens, National Archives et British Library) et, en France, dans les archives départementales ; d'autre part, donner au *Corpus philippicum* une meilleure accessibilité en procédant à son informatisation. Sur ce plan, dans la perspective d'en rendre possible la consultation en ligne, la mise en place d'une base de données « Actes royaux » est en cours,

³ Constituée dans le cadre d'un projet « Jeunes chercheurs » validé par l'Agence nationale de la recherche, pour la période 2006-2010.

⁴ Xavier Hélary, Frédérique Lachaud, Romain Telliez (université de Paris-Sorbonne – Paris IV), Élisabeth Lalou (université de Haute-Normandie – Rouen), Alain Provost (université d'Artois – Arras), Julien Théry (université Paul-Valéry – Montpellier III), Paul Bertrand (responsable de la section de diplomatique de l'IRHT).

appuyée sur un programme de numérisation des actes originaux des derniers Capétiens⁵ ; il faut y associer un projet de numérisation des enquêtes réalisées sous les derniers Capétiens. Prolongement de l'équipe, un groupe de travail se réunit régulièrement depuis trois ans : le thème de ces rencontres, lieu d'échanges féconds et conviviaux, portait en 2008 sur les serviteurs de l'État capétien. La dynamique ainsi engagée est susceptible de renouveler l'approche de la période, et particulièrement la connaissance des transformations des structures politiques et institutionnelles et des modes de gouvernement, notamment par l'attention accordée aux usages de l'écrit, dans le contexte de la « révolution documentaire » des derniers Capétiens.

De ce renouvellement vient aussi témoigner, dans le cadre des activités de l'équipe, une série de manifestations scientifiques⁶. Le samedi 12 avril 2008, dans la Salle des Actes de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV), se tenait une journée d'études portant sur « Églises et pouvoirs sous les derniers Capétiens directs », organisée par X. Héлары et Romain Telliez⁷. Une précédente rencontre, en avril 2007, avait permis d'étudier les aspects institutionnels de la question ; les communications avaient notamment porté sur les rapports entre la royauté et la papauté, sur les trajectoires des prélats figurant dans l'entourage des rois, ainsi que sur les aspects judiciaires. Introduisant la journée d'avril 2007, Jacques Verger avait posé les enjeux d'une telle thématique, à la fois ancienne (depuis l'œuvre de Pierre Dupuy et l'expression des /281/ ambitions gallicanes) et actuelle, mettant en garde contre un schéma qui réduirait ces questions à la confrontation de l'Église et du prince, sous le signe du combat de l'archaïsme et de la modernité. Encadrées par le propos introductif de R. Telliez et les conclusions de Jacques Chiffolleau, les six contributions présentées lors de la journée d'avril 2008 s'ordonnaient autour de la thématique des pratiques de dévotion. La délimitation chronologique du propos – un long siècle, du règne de Louis IX à celui de Philippe de Valois – déterminait la présence d'un modèle imposant : celui de saint Louis. L'expression des quatre « obsessions » naguère décrites par Jacques Le Goff, en matière de charité, de reliques, de construction d'édifices religieux et de sermons, contribue à l'élaboration de la figure du saint roi. Mais le règne reçoit aujourd'hui de nouveaux éclairages, par la confrontation des données venues de la lecture des chroniqueurs et des hagiographes avec celles des actes royaux et de la comptabilité (J.-F. Moufflet,

⁵ Avec le soutien logistique du centre de ressources numériques mis en place conjointement par l'IRHT et l'École nationale des chartes : TELMA – Traitement électronique des manuscrits et des archives.

⁶ Table ronde sur les testaments royaux et princiers (université de Paris-Sorbonne – Paris IV), 10 janvier 2007 ; journées d'études sur les comtes d'Artois et leur Trésor des chartes (université d'Artois), 28 septembre 2007 et 24-25 septembre 2008 ; journée d'études sur les itinéraires royaux (université de Rouen), 25 septembre 2008.

⁷ Avec l'appui de l'équipe « Jeux et enjeux des pouvoirs » (EA 2556, dirigée par É. Crouzet-Pavan).

P. Aladjidi). L'une des questions centrales était celle de l'existence ou non d'un modèle capétien ; elle a été abordée à partir des différents domaines d'intervention de la royauté, lesquels se recoupent partiellement : les aumônes et la charité, les gestes et les pratiques de dévotion, les donations et les fondations.

Le XIII^e siècle a-t-il été le « siècle d'or de la charité royale » dans le royaume de France (P. Aladjidi) ? Forme de l'amour que le souverain doit à ses sujets, la charité relève pleinement de la fonction royale, et participe de la mise en scène publique de la puissance du souverain : il est vain de distinguer ce qui relève du devoir du chrétien – l'aumône, pénitence de substitution – et ce qui correspondrait à une fonction politique de la charité. On peut dresser, pour le règne de saint Louis, un tableau de la charité « bien ordonnée » du roi (J.-F. Moufflet). Celle-ci prend place parmi les différentes manifestations de la piété royale, entre ostentation et discrétion, au vu de tous, sur les chemins, ou bien dans la chambre du roi, dans la tension du public et du secret, constitutive de l'exercice de la souveraineté. Les dépenses correspondantes relèvent du fonctionnement de l'Hôtel du roi, ce dont témoignent les comptes, jusque dans leur structure : les dépenses associées à la charité y sont regroupées, pour former une « grille indiciaire » de l'aumône et établir un véritable « cycle de charité ». Un processus qui a été décrit en termes de rationalisation intervient par la suite ; cependant, si l'accueil des pauvres à la table royale n'est plus pratiqué, les distributions de nourriture aux portes du palais royal se poursuivent après les règnes des derniers Capétiens. Suivant un schéma général, la tendance, au cours de la période, serait celle d'une évolution de gestes individualisés – ceux qui relevaient de l'humanité du saint roi – vers des pratiques codifiées et institutionnalisées – celles qui caractérisent la monarchie administrative. Les discussions apportent néanmoins nuances et amendements à ce schéma, sur trois plans : parce qu'il est nécessaire de tenir compte des développements de l'écrit et des transformations des pratiques documentaires ; parce qu'au-delà des développements quantitatifs des pratiques de charité et de la dimension publique de la « charité quantitative », le degré d'invention que représentent en la matière les pratiques identifiées pour le XIII^e siècle n'est sans doute pas si élevé ; enfin, parce qu'il importe de concevoir la manière dont ces gestes de dévotion s'intègrent dans une pratique administrative et plus largement au cœur d'un mode de gouvernement.

L'étude, sous cet angle, du règne d'Henri III d'Angleterre (1216-1272) par S. Dixon-Smith apporte des éléments de comparaison bienvenus. Dons aux églises, dévotion eucharistique, assistance aux veuves et aux orphelins : la réputation de piété d'Henri III était déjà bien établie chez ses contemporains. Cependant, de part et d'autre de la Manche, pour des raisons qui tiennent à la fois aux structures de la documentation et aux intérêts historiographiques, les deux monarchies ont été caractérisées de manière différente : c'est l'administration des Plantagenêts qui a

retenu l'attention d'un côté, alors que, de l'autre, l'accent était mis sur la sacralité capétienne. Henri III, pourtant, nourrissait les pauvres : là aussi, les documents administratifs livrent des informations. On sait ainsi que, dans les années 1240, le roi nourrissait 500 pauvres par jour, sans compter les 100 pauvres nourris par la reine et les 25 pauvres nourris par les enfants royaux. Ces chiffres étaient largement dépassés /282/ lors des fêtes importantes : il est arrivé que 6 000 à 10 000 personnes soient accueillies en une seule journée au palais de Westminster. « Celui qui ne donne pas ce qu'il a ne recevra pas ce qu'il souhaite » : inscrit sur les murs de ses demeures (Painted Chamber du palais de Westminster), le verset rappelait le roi à son devoir de charité – mais lui disait aussi qu'il pouvait en attendre une contrepartie, laquelle pouvait notamment résider dans l'efficacité des prières formulées pour lui et pour les membres de sa famille, les vivants comme les morts. Le lien entre pratiques charitables et dévotion pour les défunts est manifeste, et, dans l'Angleterre d'Henri III, on nourrit les pauvres pour commémorer les morts, notamment au moment du décès des membres de la famille royale et lors des anniversaires correspondants. Cas extrême peut-être : à la mort de la sœur d'Henri, Isabelle, épouse de l'empereur Frédéric II (c'était, pour le roi, une perte personnelle et un coup dur pour sa stratégie européenne), il fallut nourrir un total de 102 000 pauvres dans le pays.

Sur le plan des gestes et des pratiques, les points de comparaison entre les deux beaux-frères, Louis IX et Henri III, ne manquent pas : autant d'expressions concurrentes qui contribuent aussi, de part et d'autre, à l'élaboration et au renforcement du pouvoir royal. On connaît les mots de Joinville à propos de la pratique du lavement des pieds, le mandé : le roi réprimande son ami qui ne lave pas les pieds des pauvres le Jeudi saint, et cite en exemple le roi d'Angleterre, lequel lave les pieds des lépreux : « car moult envis feriés ce que le roy d'Angleterre fet, qui lave les piez aus mezeaus et beze⁸ ». C'est dans l'imitation du Christ que s'est établie la réputation d'Henri comme « champion-footwasher ». En France comme en Angleterre, le geste peut être tenu pour caractéristique de ce processus de « mise en cérémonie ». Au royaume de France, le lavement des pieds est attesté jusqu'au règne de Louis XVI ; il est progressivement devenu une cérémonie royale, à laquelle assiste un public de plus en plus nombreux. Mais gestes et pratiques, entre églises et pouvoirs, prennent aussi pour objet le cadavre des rois. Philippe VI de Valois donne des indications précises dès son testament de 1347, repris presque à l'identique en 1350, sur ce qui doit advenir de lui après sa mort, et sur la division entre le corps, le cœur et les entrailles, prévoyant une triple sépulture (A. Bande). Voulu par le souverain, cette division représente l'appropriation d'un privilège capétien. La décision de Philippe VI s'inscrit ici dans la continuité d'une forme qui s'est fixée

⁸ Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. Jacques MONFRIN, Paris, 1995 (Classiques Garnier), p. 342.

sous les derniers Capétiens (on pense bien sûr au corps de saint Louis, mort devant Tunis) : le Valois choisit de s'approprier une pratique de ses prédécesseurs, pour s'intégrer à une lignée et marquer une forme de continuité. La tripartition du corps s'est imposée au temps des fils de Philippe le Bel, avec des dispositions d'une précision croissante. Boniface VIII avait cependant condamné le dépeçage des corps (par la décrétale *Detestande feritatis* du 27 septembre 1299), et la pratique de la tripartition était donc un privilège, qui dépendait d'une dispense pontificale (accordée en 1304, concédée perpétuellement en 1351), dont la concession doit sans doute être replacée dans le processus d'affirmation concurrente de la souveraineté royale et de la toute-puissance pontificale (J. Chiffolleau).

Donations et fondations représentent l'un des domaines tenus pour caractéristiques de l'intervention royale en matière de piété et de dévotion. Établi en 1285, avant le départ du roi pour la croisade d'Aragon, le testament de Philippe III montre que les établissements religieux qui devaient recevoir des legs sont quasiment les mêmes que ceux qui figuraient quinze ans plus tôt dans le dernier testament de saint Louis : X. Héлары propose d'y voir la volonté d'assurer la pérennité des fondations, nombreuses, variées et coûteuses, de son père. En ces temps d'exercice nomade du pouvoir, le passage du roi et les visites effectuées aux établissements religieux sont toujours l'occasion pour ceux-ci de réclamer privilèges et confirmations. Sous le règne de saint Louis, les actes de donations prennent généralement la forme du diplôme, c'est-à-dire la forme la plus solennelle de l'acte royal (J.-F. Moufflet). Il est des églises /283/ dont la fondation intervient dans un contexte exceptionnel. C'est le cas de l'église cathédrale de Damiette, en novembre 1249 : le préambule de l'acte de fondation évoque le quasi-miracle de la victoire remportée sur les « perfides Sarrasins », dans une tonalité proche de celle d'un sermon. Mais au-delà du moment fondateur se trouve aussi posé le problème du devenir de ces établissements. Le cas du prieuré royal Saint-Maurice de Senlis, fondé par saint Louis, permet à X. Héлары d'apporter ici des éléments de réponse. Il s'agit d'une fondation originale, en l'occurrence un prieuré de chanoines augustins dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, située en terre d'Empire. D'après le récit de Guillaume de Saint-Pathus, en février 1262, le roi se procura les corps de vingt-quatre « ou environ » des compagnons de saint Maurice (les martyrs de la Légion thébaine) auprès de l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune ; avec quelques-uns de ses frères, l'abbé accompagna les corps en personne jusqu'à Senlis. Les reliques sont d'abord déposées dans la chapelle du palais du roi, avant d'être transférées dans une nouvelle église, dont la dédicace a lieu le 1^{er} juin 1264, en présence de saint Louis. Fondation très encadrée, le prieuré est placé sous une triple tutelle : celle, lointaine, de l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, dont les prérogatives sont réduites ; celle, limitée, de l'évêque de Senlis ; celle du roi, enfin, dont dépend directement le prieur. Les chanoines doivent observer les usages de

l'Église de Paris, tels que les suivent les chanoines de la Sainte-Chapelle. Si les années 1260-1280 sont pour le nouveau prieuré des années fastes, ce dont témoigne la politique d'achats qui vient alors accroître le temporel de l'établissement, il semble pourtant que les successeurs de saint Louis n'aient pas prêté une attention particulière à la fondation. À chaque début de règne, le nouveau roi confirme certes les privilèges du prieuré et lui assure sa protection, et ce jusqu'au règne de Louis XIV. Mais le prieuré senlisien ne figure pas parmi les grands sanctuaires dynastiques, et son rayonnement demeure assez limité. Néanmoins, ce petit établissement, fondé dans une vieille cité capétienne où d'autres églises étaient liées à la famille royale, a survécu de manière indépendante jusqu'au XVII^e siècle : parler d'insuccès serait donc ici excessif.

L'examen du cas du prieuré de Senlis a conduit aussi à proposer des éléments de réflexion sur l'hypothèse d'un modèle de piété capétien. La question se trouve en effet posée, à travers le cas de saint Maurice et de ses compagnons, martyrs de la Légion thébaine, de la possible constitution d'une dévotion proprement chevaleresque sous les derniers Capétiens. Si la proposition paraît en tant que telle difficile à soutenir, on ne peut néanmoins écarter l'idée que le choix d'un saint chevalier comme saint protecteur relevait bien de la décision d'un roi pour lequel il existait un lien manifeste entre chevalerie et religion chrétienne – même si, dans la France de la fin du XIII^e siècle, c'est d'abord du côté de saint Michel qu'il convient de se tourner pour trouver une dévotion envers un saint « militaire ». En effet, la représentation de saint Maurice a connu des transformations au cours du XIII^e siècle. En témoigne la statue de la cathédrale de Magdebourg : le saint est désormais figuré sous les traits d'un Noir. Le lien a été établi, naguère, entre l'essor de son culte dans le monde germanique et la volonté de Frédéric II de promouvoir la dévotion envers un chevalier qui était l'un des protecteurs traditionnels de l'Empire, mais aussi un saint oriental et, plus particulièrement, égyptien. Ainsi, la discussion fait émerger l'hypothèse selon laquelle le culte de saint Maurice, saint impérial et rhodanien, constituait peut-être un enjeu pour les Capétiens.

Le problème d'un hypothétique modèle de piété capétien a été abordé également sous l'angle de la descendance royale et de la spécificité féminine, avec le cas de Blanche de la Cerda, fille de saint Louis (A.-H. Alliot). Née à Jaffa en 1252, Blanche est venue au monde en croisade. Mais peut-être ses contemporains ont-ils vu en elle un destin manqué, puisque, selon les hagiographes, saint Louis voulait faire de sa fille une religieuse. Veuve de Ferdinand de la Cerda en 1275 (elle l'avait épousé en 1269), Blanche est revenue de Castille à la cour de France au milieu des années 1280 sans doute. Alors, sans être complètement retirée du monde, elle mène une vie pieuse à Paris, auprès des clarisses de l'abbaye de Lourcine, laquelle avait été fondée grâce à /284/ l'aide de Marguerite de Provence, la mère

de Blanche. Cette dernière y meurt sans doute en 1320 (mais elle est inhumée au couvent des cordeliers). C'est à sa demande que Guillaume de Saint-Pathus, devenu son confesseur, a composé son récit de la vie et des miracles de saint Louis ; sur un plan comparable, Blanche a fait réaliser dans l'église abbatiale de Lourcine un cycle de peintures prenant pour thème la vie de saint Louis, et notamment les pratiques de charité du roi. Ainsi, prise dans les stratégies capétiennes, Blanche s'inscrit dans une tradition familiale, féminine et royale. Les Grandes chroniques lui attribuent, après Blanche de Castille, une réputation de sainteté. Pieuse veuve de sang royal, intermédiaire entre les rois et le sacré, elle est instituée en modèle, susceptible d'avoir inspiré d'autres femmes de sang royal.

La réflexion sur les particularités capétiennes ne peut qu'être enrichie par l'observation d'autres horizons, et c'est à nouveau l'histoire du royaume d'Angleterre qui permet d'apporter un contrepoint (S. Dixon-Smith). Henri III, comme Louis IX, a été un grand bâtisseur d'édifices religieux, a apporté son soutien aux ordres mendiants et a condamné le blasphème et l'adultère. Suivant le chroniqueur William Rishanger, le roi entendait au moins trois messes chantées chaque jour. Voir le Christ, nourrir le Christ, imiter le Christ : tels furent les fondements de la piété royale, qui trouvait sa traduction dans la dévotion eucharistique ou les aumônes aux pauvres. La spécificité du règne d'Henri III trouve à s'exprimer notamment à propos de la dévotion mariale, de la dévotion au Saint Sang, et de l'attachement au culte d'Édouard le Confesseur. Collectionneur de reliques, le roi Henri a fait au cours du règne l'acquisition de deux reliques particulièrement précieuses (déposées à Westminster), caractéristiques de l'accent mis au XIII^e siècle sur l'humanité du Christ : le Saint Sang et l'empreinte du pied du Christ – empreinte de sa dernière manifestation physique sur terre. De la même manière qu'au royaume de France, la dimension publique de certaines pratiques associant dévotion et représentation apparaît comme un moyen de resserrer le lien entre le roi et la communauté politique : la « King-size piety » d'Henri III est l'un des aspects de son rôle d'oïnt du Seigneur, qui gouverne par la grâce de Dieu, en espérant retour et réciprocité. Il y eut donc bien des pratiques communes aux cours de France et d'Angleterre, et, sans doute, entre elles, une réelle proximité pour ce qui relève de la communication politique, même si ces pratiques ont pu connaître une actualisation spécifique, fonction de conjonctures distinctes. Cet aspect relève aussi de la compétition entre les deux souverains.

Dès l'ouverture de cette rencontre, R. Telliez avait rappelé qu'il aurait été possible d'envisager d'autres approches, en faisant appel en particulier à des spécialistes de différentes disciplines (à propos de la littérature ou de la commande artistique), et que d'autres questions méritaient d'être posées : celle, par exemple, de la réception de ces modèles de dévotion (si l'on songe aux jugements mitigés ou sévères d'un Joinville ou d'un Rutebeuf) ; celle, encore, de la généalogie de ces

pratiques (et d'un ancrage dans le passé dont viendrait témoigner le récit de la mort de Louis VI par Suger). Interventions et discussions, les unes et les autres d'une grande fécondité, ont néanmoins permis de déterminer les acquis, de soulever des questions et de formuler des hypothèses. Pour J. Chiffolleau, dont les conclusions sont venues enrichir ce bilan et suggérer les directions que pourraient emprunter les recherches ultérieures, les différentes contributions ont montré la nécessité qu'il y avait à s'efforcer de reconstituer des systèmes, moyen d'éviter la tendance au catalogue qui prévaut trop souvent en matière de pratiques de dévotion. Il est également apparu que la spécificité même des modèles princiers faisait problème. En tant que telles, les pratiques étudiées ne relèvent pas de la nouveauté, et ne sont pas spécifiquement royales : où y a-t-il alors de l'innovation (sans doute dans les processus de combinaison et d'amplification) et comment identifier celle-ci ? La question est d'autant plus délicate que le rapport aux sources est déterminant : tout paraît changer lorsque l'on a affaire à une catégorie documentaire nouvelle, dans le cas des sources comptables en particulier. Enfin, contributions et débats ont constitué une manière d'invitation à prolonger la réflexion en précisant l'articulation entre l'analyse des dévotions, de leur économie, de leur circulation, et celle des pratiques institutionnelles : c'est au total la question du /285/ fonctionnement des « échanges sacrés » autour du pouvoir qui s'est trouvée posée à nouveaux frais lors de cette riche journée, jalon du renouvellement historiographique que connaît aujourd'hui la période des derniers Capétiens.